

**ALLOCUTION D'OUVERTURE DU GOUVERNEUR DE LA TASMANIE,
SON EXCELLENCE L'HONORABLE PETER UNDERWOOD**

ALLOCUTION D'OUVERTURE DU GOUVERNEUR DE LA TASMANIE, SON EXCELLENCE L'HONORABLE PETER UNDERWOOD

« Monsieur le président, vos Excellences, Mesdames et Messieurs les délégués, Mesdames et Messieurs, c'est la quatrième année que j'ai le plaisir d'accueillir à Hobart pour cette réunion de la Commission des représentants des membres de la CCAMLR et autres participants à la réunion de la CCAMLR. C'est pour moi un honneur que d'ouvrir cette trentième réunion de la Commission.

Le Gouverneur de Tasmanie a en fait eu le privilège de prononcer l'allocution d'ouverture de 20 de ces réunions. La première occasion date de 1984 – année de l'adoption par la Commission de sa première mesure de conservation.

En réfléchissant au travail effectué par la CCAMLR ces 30 dernières années, on est saisi par le succès obtenu par la CCAMLR dans la mise en œuvre des aspirations des Parties contractantes d'origine, lesquelles sont définies de manière si éloquente dans les paragraphes de la Convention. Il est particulièrement intéressant de noter le désir qu'avaient les Parties contractantes « d'instituer un mécanisme dont le rôle serait de recommander, de promouvoir, de décider et de coordonner les mesures et études scientifiques nécessaires à la conservation des organismes marins vivants de l'Antarctique ».

Durant ses 30 années, la CCAMLR s'est nettement imposée comme le rouage du « mécanisme » du système du Traité sur l'Antarctique chargé d'assurer la conservation de la faune et la flore marines de l'Antarctique. Si elle y est parvenue, ce n'est pas sans avoir dû surmonter des défis considérables – défis qui ont concouru à la réputation internationale et au respect que connaît cette organisation dans le monde entier.

Mes lectures m'ont appris que la CCAMLR était l'un des premiers accords multilatéraux de gestion et de conservation des ressources à élaborer ce qui est maintenant largement connu sous le terme d'approche de précaution tenant compte de l'écosystème dans lequel opèrent les pêcheries gérées. En fait, les travaux menés par la CCAMLR à cet égard vers la fin des années 1980 et le début des années 1990 posaient, à l'échelle internationale, les jalons des instruments juridiques modernes de la conservation et la gestion des pêcheries. C'est d'ailleurs avec raison que les membres de la CCAMLR peuvent, avec satisfaction et fierté, se pencher sur bien d'autres réalisations de ces 30 dernières années.

Pendant sa première décennie d'existence, dans les années 1980, la Commission a interdit la pêche au filet maillant, instauré des fermetures de pêcheries et des restrictions sur les engins de pêche, notamment pour les stocks de poisson épuisés avant même l'établissement de la CCAMLR, et développé et mis en œuvre des procédures de contrôle en mer. Il convient également de noter que les débris marins et la mortalité accidentelle liés aux pêcheries de la CCAMLR sont en permanence à l'ordre du jour de la Commission depuis 1984.

Au début des années 1990, la capture de krill était en baisse – passant de quelque 370 000 tonnes à près de 100 000 tonnes par an, suite à l'éclatement de l'Union soviétique et de sa flotte de pêche et la pêcherie de légine a commencé à prendre de l'ampleur. La fin des années 1990 était dominée par les efforts déployés par la CCAMLR pour combattre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée. À une époque, la capture annuelle de la flotte INN était estimée à plus de 100 000 tonnes, soit 5 à 6 fois la capture réglementée. Les efforts de la

CCAMLR pour combattre ce fléau, décrits à l'époque par un Membre de la CCAMLR comme représentant le défi le plus sérieux que la CCAMLR ait jamais connu, ont sans nul doute créé un précédent. C'est également du milieu à la fin des années 1990 que la CCAMLR a commencé à redoubler d'efforts à l'égard de la réduction de la mortalité accidentelle d'oiseaux de mer pris au cours d'opérations de pêche.

Depuis une dizaine d'années, des progrès ont été accomplis sur diverses questions importantes, avec, entre autres, des efforts pour protéger les écosystèmes marins vulnérables contre les opérations de pêche de fond, des travaux scientifiques visant à l'établissement d'un système de gestion par retour d'information pour le krill et des efforts tendant à l'élaboration d'un processus d'instauration d'un système représentatif d'aires marines protégées. Parmi les efforts déployés pour promouvoir la conformité, on note la création des listes des navires INN, l'introduction, avec succès, d'un système de documentation des captures de légine et l'application d'un système de suivi des navires par satellite pour tous les navires menant des activités dans les pêcheries de la CCAMLR.

Alors que ces accomplissements sont de bon augure pour la CCAMLR, il est indubitable qu'il reste encore de nombreux enjeux, tels que, en tout premier lieu, l'examen des conséquences du changement climatique dans les prises de décision de la CCAMLR relatives aux pêcheries qu'elle gère.

Je félicite la CCAMLR de tout ce qu'elle a accompli ces 30 dernières années et ne doute pas que, forte de son expérience et de sa volonté, elle saura faire face à tous les défis qui vont se présenter à elle ces prochaines années.

Avant de conclure, je voudrais aborder brièvement certaines questions qui n'ont pas manqué de toucher profondément la communauté antarctique ces 12 derniers mois.

Je souhaite, en mon nom personnel, transmettre mes plus sincères condoléances aux collègues, à la famille et aux amis de l'ambassadeur Jorge Berguño du Chili et d'Alexandre de Lichtervelde de Belgique. J'ai eu la chance de rencontrer ces deux hommes lors de leurs visites régulières à Hobart où ils participaient aux réunions de la CCAMLR. De même que pour la communauté antarctique en général, j'ai le plus grand respect pour l'enthousiasme et l'engagement qu'ils partageaient vis-à-vis de l'Antarctique.

L'étendue de leurs connaissances et la profondeur de leur compréhension de l'histoire, de la politique et des processus institutionnels à l'appui de la gouvernance de l'Antarctique seront fort regrettées. Je saurais gré aux délégations de la Belgique et du Chili de bien vouloir transmettre mes condoléances aux collègues et aux familles de ces deux hommes dans leurs pays respectifs lorsqu'ils rentreront de Hobart. Tous deux laisseront un souvenir rempli d'émotions.

Chers délégués, mesdames et messieurs, je félicite la CCAMLR de ses accomplissements de ces 30 dernières années et vous souhaite une grande réussite dans les travaux que vous vous apprêtez à entreprendre. J'espère que les réunions de ces deux prochaines semaines seront productives et, bien sûr, qu'elles vous laisseront un peu de temps pour profiter de l'hospitalité qu'offre la Tasmanie.

Je vous remercie. »